

N° 05/08 – 29 septembre 2014

Recensement général de la population 2015 : désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement

Le rapporteur,

☞ explique que le recensement général de la commune de Pacé va intervenir du 15 janvier au 14 février 2015 avec le concours de l'INSEE.

☞ rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal ;

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale et moyens d'information et de communication du 03 septembre 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la commune, dont le régime indemnitaire sera modifié sur la période des opérations de recensement.

VOTE : Unanimité